

ÉVOLUTION DES MANDATS DE L'ACCT

Au moment du premier Sommet tenu à Paris en 1986, l'ACCT était tombée dans une sorte de « léthargie bureaucratique » qui la rendait inapte à jouer un rôle d'importance. Le premier Sommet l'a donc largement ignorée, sur le plan opérationnel, par sa décision de mettre sur pied le CIS tout en révisant les structures, les objectifs et les programmes de l'Agence. Le CIS a établi le Comité sur la réforme des institutions pour mettre fin à la marginalisation de l'Agence par rapport aux sommets et pour lui donner un rôle qui ne soit pas seulement un rôle d'appoint. Le Canada a eu, au sein de ce comité, une influence et un rôle déterminants en exigeant une réforme en profondeur, qui lui semblait le gage et la condition préalable des nouvelles responsabilités que les sommets souhaitaient confier à l'Agence.

Si l'Agence avait été mise en demeure par le Sommet de Paris, le Sommet de Québec tenu en 1987, lui, l'a mobilisée de plusieurs façons :

- en faisant d'elle son opérateur privilégié;
- en l'invitant à réorienter son budget et ses programmes en fonction des décisions prises lors des sommets;
- en l'associant directement aux travaux du CIS par le biais d'un comité consultatif conjoint et d'un conseiller spécial au suivi;
- en la soumettant, surtout, à un examen poussé et en lui donnant un rôle taillé sur mesure en fonction des exigences des sommets. Cela a été la tâche du Comité Roy sur l'avenir des institutions.

Le Sommet de Dakar, enfin, a consacré cette évolution et a fait de l'Agence le « Secrétariat des sommets » dans trois domaines : la proposition en matière de programmation, la suggestion d'affectations budgétaires et le soutien logistique aux opérations.

Cette évolution n'a été consacrée formellement qu'au moment de la tenue de la Conférence générale ministérielle de l'ACCT, qui a eu lieu à Ottawa en décembre 1989 et qui a approuvé les réformes organisationnelles et les ajustements de programmes dictés par les sommets. Cette conférence a également vu l'élection de Jean-Louis Roy au poste de secrétaire général de l'ACCT. Jean-Louis Roy, candidat québécois, a bénéficié de l'appui décisif et militant du gouvernement du Canada, lequel accordait d'autant plus d'importance à ce poste que le rôle de l'ACCT, par rapport aux Sommets, allait s'en trouver accru.

LES ACQUIS DU SOMMET DE CHAILLOT

Le Sommet qui s'est tenu en 1991 à Chaillot a permis d'aboutir à un accord de simplification, de rationalisation et d'harmonisation des institutions de la Francophonie.

En mettant les sommets au cœur de l'édifice francophone, les chefs d'État et de gouvernement ont fait de ces rencontres le véritable moteur de la Francophonie, qui donne une impulsion aux autres instances.

Relais des sommets, la Conférence des ministres des Affaires Étrangères et de la Francophonie se réunit chaque année pour assurer le suivi d'un sommet ou préparer le suivant.

Par ailleurs, les comités de suivi et de préparation des sommets (CIS et CIP) ont été fusionnés par le Sommet de Chaillot en une seule instance : le Conseil permanent de la Francophonie. Le CPF est formé des représentants personnels des chefs d'État ou de gouvernement de 15 pays choisis à chaque sommet. Il se réunit au moins quatre fois par année pour régler les affaires courantes. Dans la pratique cependant, tous les pays membres peuvent y participer.